

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

DEEP/06-363-197 du 25/09/06

« TOUR EXTERIEUR » TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DES AGREGES ANNEE SCOLAIRE 2006/2007

Références : Décret 64.217 du 10/03/1964 modifié
Décret 72-580 du 04/07/1972 modifié

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privés
du second degré sous contrat

Affaire suivie par : Mme GONALONS - Tel : 04 42 95 29 05 - Fax : 04 42 95 29 24

RECTIFICATIF DES CONDITIONS D'ECHELONS (BO n° 25 du 22 JUIN 2006)

Les fiches annexes d'inscription déjà reçues seront corrigées par la DEEP.

J'invite tous les enseignants qui remplissent les conditions à postuler

AVANT LE

Mercredi 4 octobre 2006, délai de rigueur

Conditions d'inscription au tableau d'avancement à la hors classe de l'échelle de
rémunération des AGREGES et des Professeurs de chaire supérieure :

- Etre au **31/12/2005** au 7° échelon de la classe normale
- Etre en fonction au 01/09/2006
- Professeur de chaire supérieure : assurer pendant 2 années scolaires, au moins 5 heures d'enseignement dans une classe préparatoire)

Procédure :

Chaque candidat(e) remplira la fiche de candidature en annexe.

Ces fiches, accompagnées des copies des titres et du dernier rapport d'inspection dûment renseignées et datées par le candidat, remises leur chef d'établissement et transmises par voie hiérarchique, sous le timbre de la **DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille.

**CANDIDATURE AU TABLEAU D'AVANCEMENT
A LA HORS CLASSE DE L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR AGREGE**

(Décret n°64-217 du 10 mars 1964, art 7)

DISCIPLINE :

NOM : PRENOMS : Type, nom et adresse de l'établissement d'exercice :	NOM DE JEUNE FILLE : DATE DE NAISSANCE : .. / .. /
<p>NOTE PEDAGOGIQUE arrêtée au 31 AOUT 2005 (joindre <u>obligatoirement</u> le rapport d'inspection)</p> Note obtenue : Date de l'inspection : .. / .. /	A remplir par le rectorat POINTS NOTE
<p>TITRES à la date limite de dépôt des candidatures (1) (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives)</p> <p><input type="checkbox"/> Accès à l'échelle de rémunération par concours (externe ou CAER) 20 pts</p> <p><input type="checkbox"/> DEA ou DESS, titre d'ingénieur, DES (uniquement disciplines juridiques, politiques et économiques) : 10 pts</p> <p><input type="checkbox"/> Doctorat d'Etat ou Doctorat 3^{ème} Cycle ou titre de Docteur-Ingénieur répertorié comme diplôme national en application des dispositions antérieures à la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 20 pts</p> <p><input type="checkbox"/> Tout titre ou diplôme français ou étranger autres que ceux ci-dessus mentionnés dont l'obtention requiert au minimum 5 années d'études supérieures : 10 pts (joindre une attestation de l'autorité les ayant délivrés indiquant le nombre d'années normalement requis pour leur obtention. Les titres et diplômes étranger devront être traduits en français et authentifiés)</p>	POINTS TITRES
<p>ECHELON AU 31 DECEMBRE 2005 (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives)</p> Echelon : Date d'entrée dans le 11 ^{ème} échelon : .. / .. / Ancienneté dans le 11 ^{ème} échelon au 31/12/2005 : Ans : ... Mois : ... Jours : ...	POINTS ECHELON
<p>AFFECTATION EN ZEP : 10pts</p> (1) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	POINTS ZEP
<p>FONCTIONS DE CHEF DE TRAVAUX : 10 pts (non cumulable avec la bonification accordée au titre de l'affectation en ZEP)</p> (1) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	POINTS CHEF DE TRAVAUX
	TOTAL POINTS

(1) cocher la case ou les cases correspondantes

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.

Fait à, le

Signature

Avis du Recteur